

« Le Florentin » 1178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél : 04 92 12 97 52
contact@aeфе-france.fr - www.aeфе-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION

PRAP-IBC – DEVENIR ACTEUR PRAP IBC **PREVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE** **DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, BTP, COMMERCE et ACTIVITES DE BUREAU**

Formation éligible à la subvention « Prévention des risques ergonomiques »

NIVEAU : Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Deux jours de formation soit 14h00

LIEU : Sur site (intra)

PUBLIC : Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Nous consulter

EFFECTIF : De 4 à 10 personnes maximum.

PRE-REQUIS : Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est essentiel que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant), maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela, nous recommandons de suivre, en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs PRAP, ou par les CARSAT/CGSS.

INTERVENANTE : Cécile ESCOBAR, formatrice certifiée par l'INRS, en PRAP IBC, PRAP 2S et SST.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise des secteurs IBC.
- Identifier et assumer son rôle d'acteur dans la prévention des risques liés à l'activité physique au sein de son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail pour détecter les risques pour la santé, en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité, toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.
- Proposer des améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre et remonter l'information aux personnes concernées.

CONTENU DE LA FORMATION :

Comprendre l'intérêt de la prévention et ses enjeux

Les acteurs de la prévention des risques et leurs rôles.

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.

Les accidents de travail, les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, canal carpien, ligaments, tendons...)
Les différents facteurs de risques liés à l'activité : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...).

L'observation et l'analyse d'une situation de travail

L'identification des risques liés à l'activité physique

Les mesures de prévention et les améliorations de sa situation de travail :

- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail (humaines, organisationnelles, techniques)

La remontée d'informations à sa hiérarchie et aux personnes concernées, les outils de communication (lettre, email, documents internes)

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Apprentissage des gestes et postures sécuritaires
- Les techniques de manutention adaptées
- Utilisation des aides techniques à la manutention et existantes dans l'entreprise

LA METHODE PEDAGOGIQUE :

Apports de connaissances théoriques et pratiques. Mise en situation, cas concrets, au plus proche de l'activité réelle des salariés. Méthode participative, active, démonstrative, alternance d'apports théoriques et pratiques.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives orales et écrites sont effectuées.

Évaluation pédagogique et validation : à l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences de l'épreuve certificative, se voient délivrer par l'Assurance maladie- Risques professionnels et l'INRS, un certificat « Acteur PRAP IBC » valable 24 mois. Pour prolonger la validité de ce certificat, il est recommandé de participer à une formation « Maintenir et Actualiser ses compétences d'acteur PRAP IBC » (MAC) d'une durée de 7 heures et de satisfaire à l'épreuve certificative.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent. Le formateur se munit également d'une caisse avec poignées et une caisse sans poignées. Sur site, l'établissement doit fournir un écran (pour visionner le diaporama) ainsi qu'une salle de réunion adaptée à la réalisation d'une formation. Mettre à disposition les aides techniques de l'entreprise pour la formation

SANCTION DU STAGE :

- Délivrance d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de stage.
- Certificat ACTEUR PRAP IBC d'une durée de validité de 24 mois.
- A l'issue des 24 mois, il est recommandé de participer à une formation « Maintenir et Actualiser ses compétences d'acteur PRAP IBC » (MAC) d'une durée de 7 heures et de satisfaire à l'épreuve certificative.